



RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS

adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa quarante et unième session

*Additif\**

14 septembre 1987

DÉCISIONS

TABLE DES MATIÈRES

<i>Números des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
A. — ELECTIONS ET NOMINATIONS				
41/321	Election d'un membre de la Cour internationale de Justice. . . . .	15, c	14 septembre 1987	2
B. — AUTRES DÉCISIONS				
1. <i>Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission</i>				
41/402	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour Décision B. . . . .	8	14 septembre 1987	2
41/403	Réunions d'organes subsidiaires pendant la quarante et unième session Décision B. . . . .	8	14 septembre 1987	2
41/466	Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies Décision B. . . . .	140	14 septembre 1987	2
41/471	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	38	14 septembre 1987	2
41/472	Question de Chypre . . . . .	43	14 septembre 1987	2
41/473	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	44	14 septembre 1987	3
41/474	Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq . . . . .	45	14 septembre 1987	3
41/475	Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate. . . . .	146	14 septembre 1987	3
2. <i>Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission</i>				
41/421	Programme global de désarmement Décision B. . . . .	62, d	14 septembre 1987	3

\* Le présent additif contient les décisions adoptées à la 103<sup>e</sup> séance plénière, séance de clôture de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le 14 septembre 1987. Pour les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée du 16 septembre au 19 décembre 1986, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 53 (A/41/53)*.

## DÉCISIONS

### A. — ELECTIONS ET NOMINATIONS

#### 41/321. Election d'un membre de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale à sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, et le Conseil de sécurité à sa 2752<sup>e</sup> séance, à la même date, ont procédé, indépendamment l'un de l'autre, à l'élection, conformément aux Articles 2 à 4, 7 à 12, 14 et 15 du Statut de la Cour internationale de Justice, aux articles 150 et 151 du règlement intérieur de l'Assemblée et aux articles 40 et 61 du règlement intérieur provisoire du Conseil, d'un membre de la Cour, pour un mandat venant à expiration le 5 février 1991, afin de pourvoir le poste devenu vacant à la suite du décès de M. Guy LADREIT DE LACHARRIÈRE (*France*), survenu le 10 mars 1987<sup>1</sup>. A été élu :

M. Gilbert Guillaume (*France*).

En conséquence, la Cour internationale de Justice se compose des membres suivants : M. Nagendra SINGH (*Inde*)\*\*, Président, M. Kéba MBAYE (*Sénégal*)\*\*, Vice-Président, M. Manfred LACHS (*Pologne*)\*\*\*, M. José María RUDA (*Argentine*)\*\*, M. Taslim Olawale ELIAS (*Nigéria*)\*\*\*, M. Shigeru ODA (*Japon*)\*\*\*, M. Roberto AGO (*Italie*)\*, M. José SETTE CAMARA (*Brésil*)\*, M. Stephen SCHWEBEL (*Etats-Unis d'Amérique*)\*, sir Robert Y. JENNINGS (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)\*\*, M. Mohammed BEDJAOUI (*Algérie*)\*, M. Ni Zhengyu (*Chine*)\*\*\*, M. Jens EVENSEN (*Norvège*)\*\*\*, M. Nikolai Konstantinovich TARASOV (*Union des Républiques socialistes soviétiques*)\* et M. Gilbert GUILLAUME (*France*)\*\*.

\* Mandat expirant le 5 février 1988.

\*\* Mandat expirant le 5 février 1991.

\*\*\* Mandat expirant le 5 février 1994.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes*, point 15 de l'ordre du jour, documents A/41/1000-S/19018, A/41/1002-S/19062, A/41/1003-S/19063, A/41/1005-S/19123.

### B. — AUTRES DÉCISIONS

#### 1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

##### 41/402. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

B<sup>2</sup>

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général<sup>2</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante et unième session, au titre du point 15, un alinéa additionnel c intitulé "Election d'un membre de la Cour internationale de Justice".

##### 41/403. Réunions d'organes subsidiaires pendant la quarante et unième session

B<sup>4</sup>

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale, comme suite à la recommandation du Comité des conférences<sup>3</sup>, a décidé que le Comité du programme et de la coordination serait autorisé à se réunir du 14 au 25 septembre 1987.

<sup>2</sup> En conséquence, la décision 41/402, qui figure à la section X.B des *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 53 (A/41/53)*, doit être considérée comme étant la décision 41/402 A.

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Annexes*, point 15 de l'ordre du jour, document A/41/246, par. 4.

<sup>4</sup> En conséquence, la décision 41/403, qui figure à la section X.B des *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 53 (A/41/53)*, doit être considérée comme étant la décision 41/403 A.

<sup>5</sup> Voir A/41/595/Add.4.

##### 41/466. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies

B<sup>6</sup>

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question intitulée "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies".

##### 41/471. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question intitulée "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

##### 41/472. Question de Chypre

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question intitulée "Question de Chypre".

<sup>6</sup> En conséquence, la décision 41/466, qui figure à la section X.B des *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 53 (A/41/53)*, doit être considérée comme étant la décision 41/466 A.

**41/473. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies**

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session la question intitulée "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies".

**41/474. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq**

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question

intitulée "Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq".

**41/475. Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate**

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question intitulée "Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate".

**2. Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission**

**41/421. Programme global de désarmement**

**B<sup>7</sup>**

A sa 103<sup>e</sup> séance plénière, le 14 septembre 1987, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Conférence du désarmement<sup>8</sup> et a décidé d'inscrire au projet d'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question intitulée "Programme global de désarmement : rapport de la Conférence du désarmement".

<sup>7</sup> En conséquence, la décision 41/421, qui figure à la section X.B des *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 53 (A/41/53)*, doit être considérée comme étant la décision 41/421 A.

<sup>8</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément n° 27 A (A/41/27/ Add.1)*.